

# ASSOCIATION FRANÇAISE DE STRABOLOGIE

Présidente: *C. Speeg-Schatz*  
Secrétaire générale: *M-A. Espinasse-Berrod* Trésorier: *J-P. Caramel*  
Secrétaire scientifique: *E. Laurent*

## La vision simultanée, fondement de la vision binoculaire

André ROTH, Claude SPEEG-SCHATZ (Genève)

**Introduction :** Le système visuel est unique et fonctionne comme un tout. Il dispose de deux capteurs périphériques, les yeux, dont la coordination est sensorielle et motrice. La vision simultanée est inaliénable, mais capable d'adaptation chez le jeune enfant.

**Tableaux cliniques et méthode :** Les différentes formes de strabismes sont comparées du point de vue de leur troubles sensoriels : les strabismes concomitants, selon leur âge d'apparition, les strabismes paralytiques, les strabismes neuro-musculaires de Stilling-Duane, et les impotences musculaires.

**Résultats :** La diplopie témoigne de la permanence de la vision simultanée et le torticolis, de la puissance de la recherche de la binocularité optimale, normale ou anormale : les strabiques concomitants précoces adaptent leur correspondance rétinienne et recherchent le meilleur usage possible de leur binocularité anormale ; les sujets atteints d'autres formes de strabisme où la correspondance rétinienne reste normale, sont soit condamnés à la diplopie, soit à l'utilisation d'un champ de vision simple résiduel, au besoin au prix d'un torticolis.

**Discussion :** Un sujet strabique ne cesse jamais d'être binoculaire. L'usage qu'il peut faire de sa binocularité dépend de l'importance de la déviation strabique. Il cherchera, au besoin en adoptant une position de tête même très inconfortable, à utiliser au mieux ses potentialités binoculaires.

**Conclusion :** La vision est constitutionnellement basée sur la vision simultanée des deux yeux. Elle le reste même en cas de déviation des axes visuels. L'adaptation à un état moteur défectueux, possible chez le jeune enfant, n'abolit pas la vision simultanée.